



AVIS AUX CERCLES 2021 / N°40

DH/MG

Bruxelles, le 29 octobre 2021

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. Accès au Complexe Sportif de Blocry (Louvain-la-Neuve) soumis au Covid Safe Ticket à partir du 01/11/2021

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. Accès au Complexe Sportif de Blocry (Louvain-la-Neuve) soumis au Covid Safe Ticket à partir du 01/11/2021

À partir du lundi 1^{er} novembre 2021, toute personne de 16 ans et plus venant pratiquer une activité au Complexe Sportif de Blocry devra présenter un Covid Safe Ticket (CST) ainsi qu'une pièce d'identité.

Sans l'une de ces deux pièces, l'accès sera refusé.

La vérification du CST se fera à l'entrée principale située Place des Sports 1, seul accès possible au Complexe Sportif de Blocry.

Il vous sera demandé de présenter votre carte d'identité et un des certificats repris ci-dessous (document officiel) :

- Certificat de vaccination ;
- Certificat de test PCR négatif effectué dans les 48 heures ;
- Certificat de test antigénique (test rapide) effectué dans les 24 heures ;
- Certificat de rétablissement datant de 180 jours au maximum.

Le port du masque reste obligatoire dans le Complexe Sportif de Blocry, en dehors de la pratique sportive, et ce même après avoir montré le Covid Safe Ticket.